



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Le 30 janvier 2012

## Communiqué de presse

**Laurent Wauquiez, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, se félicite du travail constructif du Comité de suivi de la loi LRU, qui a publié le lundi 30 janvier son rapport 2011.**

Le Ministre se félicite de la confirmation par le Comité de la dynamique et des acquis engendrés par cette loi fondatrice, dont les volets législatifs ont été menés à bien. Nous sommes désormais rentrés dans la phase des travaux pratiques de l'autonomie, et le travail du Comité de suivi, composé de personnalités indépendantes, est très utile pour proposer des pistes d'amélioration à ce chantier ambitieux.

Le rapport 2011 met sur la table plusieurs axes de travail sur lesquels le Ministre souhaite avancer, parmi lesquels :

- La place des personnalités extérieures dans le conseil d'administration des universités.
- La généralisation du Sénat académique.
- La déontologie, qui fera l'objet d'une mission confiée par le Ministre à une personnalité scientifique reconnue.
- La modulation des services des enseignants-chercheurs. Le Ministre est très attentif à accorder plus de temps aux chercheurs pour leurs activités scientifiques.
- L'insertion professionnelle des étudiants.

Dans son bilan sur l'exécution de la loi LRU, le Comité aborde cette année deux domaines nouveaux : l'opération Campus et la dévolution du patrimoine. Il appelle à poursuivre le travail pour lever les freins à l'autonomie et propose des solutions concrètes à des questions clés comme celles de l'allocation des moyens, de la contractualisation entre l'Etat et les établissements, de l'évolution du rôle de l'Etat vers une mission de stratégie et de régulation des grands enjeux nationaux. Ces propositions vont également dans le sens des pistes de travail mises en avant par le Ministre.